

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (R.P.Q.S.)

SERVICE DE L'EAU POTABLE

ANNEE 2020

**Service Eau et Assainissement
Communauté de communes de Bièvre Est**

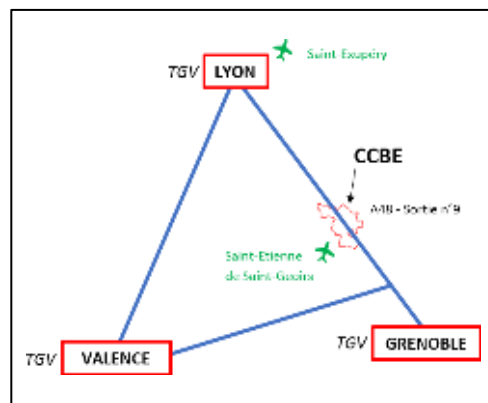
Table des matières

I. LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE.....	4
2. LE SERVICE DE L'EAU.....	4
2.1 Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
2.2 Nombre d'abonnés.....	6
2.3 Eaux brutes.....	7
2.3.1 Prélèvement sur la ressource en eau.....	7
2.3.2 achats d'eaux brutes.....	8
2.4 Eaux traitées.....	9
2.4.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	9
2.4.2 Production.....	9
2.4.3 Achat d'eaux traitées.....	10
2.4.4 Volume vendu au cours de l'exercice.....	10
2.4.5 Autres volumes.....	11
2.4.6 Volume consommé autorisé.....	11
2.5 Linéaire de réseaux de desserte.....	11
3. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	12
3.1 Modalités de tarification.....	12
3.2 Facture d'eau type (D102.0).....	15
3.3 Recettes.....	17
4. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	18
4.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	18
4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	18
4.3 Indicateurs de performance du réseau.....	20
4.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	20
4.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	20
4.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
4.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	23
4.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	23
5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	24
5.1 Branchements en plomb.....	24
5.2 Montants financiers.....	24

5.3 État de la dette du service.....	24
5.4 Amortissements.....	25
5.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	25
5.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	25
6. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	25
6.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	25
6.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	25
TABLEAU RÉCAPITULATIF.....	26

1. La Collectivité et le territoire

La Communauté de communes de Bièvre Est constitue une porte d'entrée vers la région grenobloise mais aussi vers la plaine de la Bièvre. Cet environnement est favorable car il bénéficie d'infrastructures de transports modernes et variées : autoroute, gares, aéroport de proximité (Saint-Etienne de Saint-Geoirs) et aéroport d'envergure internationale à 45 min (Lyon Saint-Exupéry).



Le territoire est équilibré entre les espaces de développement économique et les espaces ruraux. Le paysage est diversifié entre les plaines, les collines et les forêts.

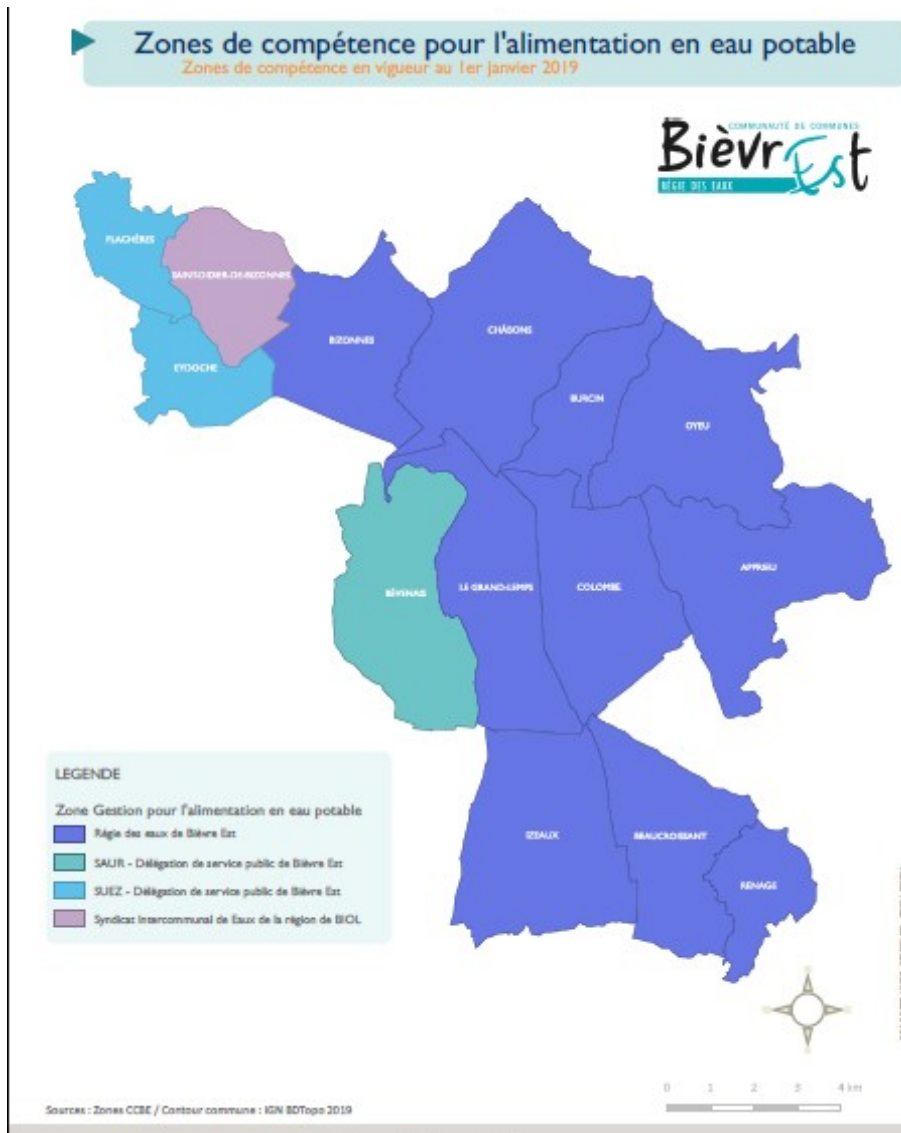
Ce territoire est étendu d'une vingtaine de kilomètres dans la direction nord/sud et se positionne à la fois sur la plaine de la Bièvre et la plaine du Liers. La colline du Banchet traverse le centre du territoire d'est en ouest. Le territoire se trouve sur trois bassins hydrographiques différents : le bassin Bièvre- Liers-Valloire à l'ouest, le bassin de la Bourbre au nord-est et le bassin de la Fure au sud-est.

2. Le Service de l'Eau

La communauté de communes de Bièvre Est assure la compétence depuis le 1^{er} janvier 2018.

Afin de mener à bien la gestion du service, l'intercommunalité a fait le choix d'une gestion directe avec la création d'une régie de l'eau et de l'assainissement à simple autonomie financière dénommée Régie des Eaux de Bièvre Est. La régie des eaux assure la gestion des réseaux d'eau potable suivant les dispositions suivantes :

Commune	Production	Distribution
Le Grand Lemps	Régie directe	Régie directe
Izeaux		
Beaucroissant		
Renage		
Bizonnes		
Burcin (hameau de Cuetan)		
Burcin (bourg)	Syndicat privé	Syndicat Privé
Châbons	Syndicat privé (100%)	Régie directe
Apprieu	Régie Directe (rupture par anticipation du contrat de prestation de service avec SUEZ au 1 ^{er} janvier 2020)	
Colombe		
Oyeu		
Flachères	Suez (DSP → fin 2020) sauf investissement (Régie Directe)	
Eydoche		
Bevenais	SAUR (DSP → 30/06/2021) sauf investissement (Régie Directe)	
Saint-Didier de Bizonnes	SIE de la Région de Biol	



Il n'existe pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux.

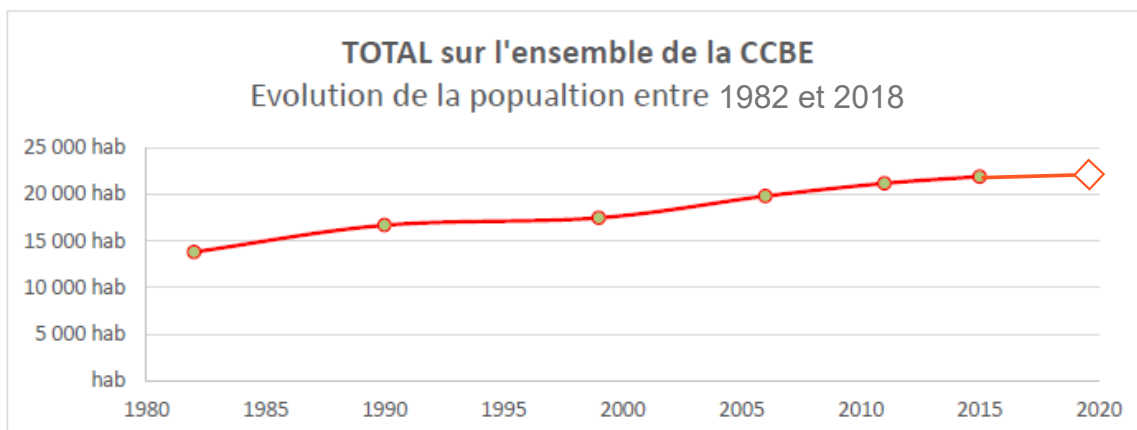
Il existe un règlement de service qui a été approuvé par délibération 2018-02-19 du 5 février 2018

2.1 Estimation de la population desservie (DI01.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

La population desservie par le service évaluée à partir des dernières données de l'INSEE à 22 261 habitants. Comme le montre le graphique ci-dessous (récapitulant le total du tableau précédent), la population totale est en croissance régulière depuis le début des années 1980.

La population saisonnière représente 5% de la population totale. Cette faible variation de la population saisonnière concerne la majorité des communes.



2.2 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 10 123 abonnés au 31/12/2020. Une ré-évaluation importante a été faite suite à la mutation du logiciel de gestion abonnés.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre
APPRIEU	1637
BEAUCROISSANT	720
BELMONT	4
BEVENAIS	493
BIZONNES	451
BURCIN	55
CHABONS	598
COLOMBE	850
EYDOCHE	280
FLACHERES	287
IZEAUX	1063
LA FRETTE	33
LE GRAND LEMPS	1455
OYEU	445
RENAGE	1743
ST PAUL D'IZEAUX	9
TOTAL	10123

Pour la commune de Saint-Didier de Bizones, le service de l'eau potable est géré par un syndicat extérieur (SIE des Eaux de la Région de Biol).

Offre Type	Nombre
Eau et Assainissement	8168
Eau sans Assainissement	1657
Professionnels	298
Total	10123

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 35,98 abonnés/km au 31/12/2020, ce qui caractérise le service comme intermédiaire entre un secteur urbain et rural (25<D<50).

Le nombre d'habitants par abonné sur l'ensemble du territoire (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,21 habitants/abonné au 31/12/2020

La consommation moyenne par abonné du territoire (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 120,85 m³/abonné au 31/12/2020., soit une évolution de +5,7 %. Cette évolution est essentiellement lié à l'amélioration de la fiabilité des données utilisées et à l'épisode de pandémie COVID 19 qui a engendré une consommation plus importante de personnes contraintes de rester à domicile.

2.3 Eaux brutes

2.3.1 Prélèvement sur la ressource en eau

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Ressource et implantation	Unité de distribution	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Evolution	Indice de protection de la ressource ⁽²⁾
Puits du Lac	Le Grand Lemps/Colombe	Forage	242 000	344 445	321 972	-6,5%	60
Sources gravitaires Bas-service	Le Grand Lemps/Colombe	Captage gravitaire		25 117	108 906	+333,6 %	60
Source Le Boutat	Le Grand Lemps Haut Service	Captage gravitaire		10 117	0	%	0
forage de Combe Buclas	Bizonnes	Forage		110 431	82 735	-25,1%	40
captage de Mollard Ceval	Beaucroissant / Renage	Captage gravitaire		73 422	54 047	-26,4%	60
forage des Bains	Beaucroissant / Renage	Forage	400 000	236 344	157 563	-33,3%	70
Source l'Abbaye	Izeaux	Captage gravitaire		32 516	56 238	+73%	100
Source Mallein	Izeaux	Captage gravitaire		6 777	0	%	20
Forage le Layat	Izeaux	Forage	219 000	100 916	158 544	+57,1%	100
Source Flinguin	Bevenais	Captage gravitaire		16 864	15 412	-8,6%	50
Source Michenand	Bevenais	Captage gravitaire		42 678	64 975	+52,2%	50
puits Côte Gagère	Apprieu / Colombe	Forage		100 440	83 277	-17,1%	(arrêt le 24/09/2020)
captages de Planche Cattin	Apprieu / Colombe	Captage gravitaire		323 829	313 351	-3,2%	0
captage de Thivoley	Oyeu	Captage gravitaire		27 428	23 524	-0,4%	60

Ressource et implantation	Unité de distribution	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Evolution	Indice de protection de la ressource ⁽²⁾
captage de la Combe Patarat / Combe d'Oyen	Oyeu	Captage gravitaire		42 560	18 777	-55,90 %	40
Source Gros Chêne	Burcin	Captage gravitaire		0	16 581	____%	20
Source Bas Quetan	Burcin	Captage gravitaire		3789	6 012	+58,7%	20
forage Serpoliat	Eydoche / Flachères	Forage	211700	101 949	115 818	13,6%	80
TOTAL				1 599 622	1 597 732	-0,12 %	

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

(2)

• La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Sont exclus des volumes l'eau prélevée et rejetée sans traitement dans le milieu naturel (exemple : trop plein de réservoir).

Plusieurs autres ressources sont en sommeil et font l'objet d'un suivi en vue statuer sur leur maintien ou leur abandon :

Ressource et implantation	Unité de distribution	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾
captages de la source badin	Apprieu/Colombe	Captage gravitaire	
Captage de haute Blaune	Oyeu	Captage gravitaire	
captage de la Combe Fraton	Apprieu/Colombe	Captage gravitaire	
Source Combe Lima	Bevenais	Captage gravitaire	
Source Combe de la Teissoni	Bevenais	Captage gravitaire	
Forage la Sablière	Izeaux	Forage	

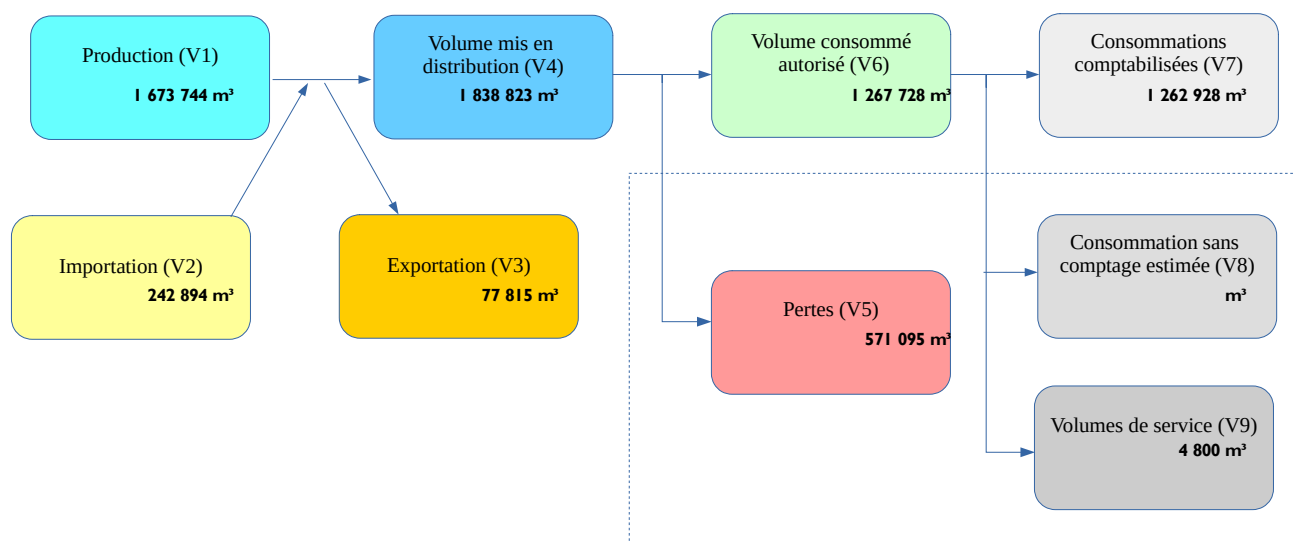
2.3.2 achats d'eaux brutes

Le service achète des eaux brutes auprès de syndicats privés qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	évolution	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Syndicat Privé des Eaux de Garabiol	61 994	60 517	-2,44 %	20
Syndicat Privé des Censes et de Fontaine Blanche	15 495	16 581	6,55 %	20
Total	77 849	77 098	-0,51 %	

2.4 Eaux traitées

2.4.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



2.4.2 Production

- Station de traitement

Le service dispose de 9 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Le Grand Lemps - Station du Moulin	Chlore Gazeux
Le Grand Lemps – Réservoir du Boutat	Chlore liquide
Apprieu – Station Côte Gagère	Charbon actif + Chlore gazeux
Izeaux – réservoir de Chambard	UV + chlore gazeux
Izeaux – Forage Layat	UV
Beaucroissant – Réservoir de Parménie	Chlore liquide
Renage – réservoir de Maubec	UV
Burcin – réservoir de Cuetan	Chlore liquide
Chabons – station de Vaux	UV
Oyeu – Combe d'Oyen	UV + Chlore liquide
Oyeu - Thivoley	UV

- Volumes produits

Ces volumes sont identiques aux volumes prélevés, la production provenant de captages superficiels ou pompage dans la nappe, sans procédé de traitement complexe.

2.4.3 Achat d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Pays Voironnais	44 921	242 894	440,7%	20
Total d'eaux traitées achetées (V2)	44 921	242 894	440,7%	20

2.4.4 Volume vendus au cours de l'exercice

- Ventes aux usagers (V7)

	Volumes vendus en 2019	Volumes vendus en 2020	Evolution 2019/2020
Régie	997 576	1 124 328	+12,71 %
DSP Eydoche/Flachères	77 720	94 352	+21,40 %
DSP Bevenais	45 110	49 048	+8,73 %
TOTAL	1 112 856	1 267 728	+13,92 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

L'augmentation de volume est essentiellement lié au recalage des relèves et la proratisation des volumes déclarés sur 365 jours.

- Ventes aux autres services d'eau potables (V3)

Acheteurs	Service	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Pays Voironnais	Depuis Colombe au Service de Pays Voironnais – secteur PABD	20 212	20 360	0,73 %
Pays Voironnais	Depuis Renage vers Tullins / Rives	27 295	34 066	24,81 %
Pays Voironnais	Depuis Renage au Service de Pays Voironnais – secteur Rives	7 128	14 384	101,80 %
Pays Voironnais	Depuis Oyeu vers hameau Montfollet	7 699	9 005	16,96 %
	Total vendu à d'autres services (V₃)	62 334	77 815	24,84 %

2.4.5 *Autres volumes*

		Exercice 2019 en m ³ par an	Exercice 2020 en m ³ par an	Variation en %
Régie directe	Volume consommation sans comptage (V8)	31 236	0	-100,00 %
Prestation de service ex- SIERA		0		
DSP Eydoche – Flachères		1 500		
DSP Bevenais		401		
Total		33 137	0	-100,00 %
Régie directe	Volume de service (V9)	4 050	4 800	-31,91 %
Prestation de service ex- SIERA		3 000		
DSP Eydoche – Flachères		0		
DSP Bevenais		401		
Total		7 451	4 800	-35,58 %

Pour V8 sur service Régie Directe, trop plein de réservoir (eau non-traitée)

2.4.6 *Volume consommé autorisé*

	Exercice 2019 en m ³ /an	Exercice 2020 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6) – Régie Directe	1005331	1119528	11,36 %
Volume consommé autorisé (V6) – DSP Bevenais	46447	49048	5,60 %
Volume consommé autorisé (V6) – Régie Directe – DSP Eydoche-Flachères	77720	94352	21,40 %
TOTAL	1 129 498 m³	1 262 928 m³	11,81 %

L'augmentation de volume est essentiellement lié à la période de couvre-feu dans le cadre de la pandémie COVID.

2.5 *Linéaire de réseaux de desserte*

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 281,94 kilomètres au 31/12/2020.

3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 30 € au 01/01/2020
 30 € au 01/01/2021

✓ **Abonné en Régie directe (y compris prestation service)**

Le montant HT de la part fixe revenant à la collectivité indiqué est la moyenne des tarifs variables en fonction des communes . Une harmonisation tarifaire prévue en 2021.

Tarifs		Régie Directe		
		tarif au 1 ^{er} janv. 2020	tarif au 1 ^{er} janv. 2021	Evolution
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement (quelque soit le diamètre du compteur)	70,60 €	73,22 €	3,71 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	De 0 à 50 m ³	1,10 €	1,40 €	26,93 %
	De 51 à 100 m ³	1,36 €	1,46 €	7,12 %
	Au-delà de 100 m ³	1,99 €	1,57 €	-21,03 %
	Professionnel (dès le 1 ^{er} m ³)	1,36 €	1,46 €	7,12 %
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur			
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	De 0 à 2000 m ³			
	Au-delà de 2000 m ³			
	De 0 à 200 m ³			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	5,50 %	5,50 %	
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,046 €	0,046 €	0,00 %
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,27 €	0,27 €	0,00 %

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 2019-12-27 du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 2020-12-35 du 14/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant tarifs du service d'eau potable

✓ **Abonné en Délégation de Service Public – contrat SUEZ (Eydoche Flachères) jusqu'au 31/12/2021**

Tarifs		DSP Eydoche-Flachères		
		tarif au 1 ^{er} janv. 2020	tarif au 1 ^{er} janv. 2021	Evolution
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement (quelque soit le diamètre du compteur)	30,49 €	73,22 €	140,14 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	De 0 à 50 m ³	0,36 €	1,40 €	292,16 %
	De 51 à 100 m ³	0,42 €	1,46 €	245,97 %
	Au-delà de 100 m ³	0,49 €	1,57 €	219,11 %
	Professionnel (dès le 1 ^{er} m ³)	0,42 €	1,46 €	245,97 %
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	46,40 €		-100,00 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	De 0 à 2000 m ³	0,99 €		-100,00 %
	Au-delà de 2000 m ³	0,76 €		-100,00 %
	De 0 à 200 m ³			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5	5,50 %	
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,046 €	0,046 €	0,00 %
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,27 €	0,27 €	0,00 %

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 2019-12-27 du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 2020-12-35 du 14/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant tarifs du service d'eau potable

✓ **Abonné en Délégation de Service Public – contrat SAUR (Bevenais)**

Tarifs		DSP Bevenais		
		tarif au 1 ^{er} janv. 2020	tarif au 1 ^{er} janv. 2021	Evolution
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
	Abonnement (quelque soit le diamètre du compteur)	42,12 €	43,96 €	4,37 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	De 0 à 50 m ³	0,62 €	0,77 €	24,19 %
	De 51 à 100 m ³	0,77 €	0,83 €	7,79 %
	Au-delà de 100 m ³	1,04 €	0,94 €	-9,62 %
	Professionnel (dès le 1 ^{er} m ³)	0,77 €	0,83 €	7,79 %
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	28,81 €	29,05 €	0,83 %
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				
	De 0 à 2000 m ³			
	Au-delà de 2000 m ³			
	De 0 à 200 m ³	0,613 €	0,623 €	1,55 %
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	5,50 %	5,50 %	
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,120 €	0,080 €	-33,33 %
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,27 €	0,28 €	3,70 %

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

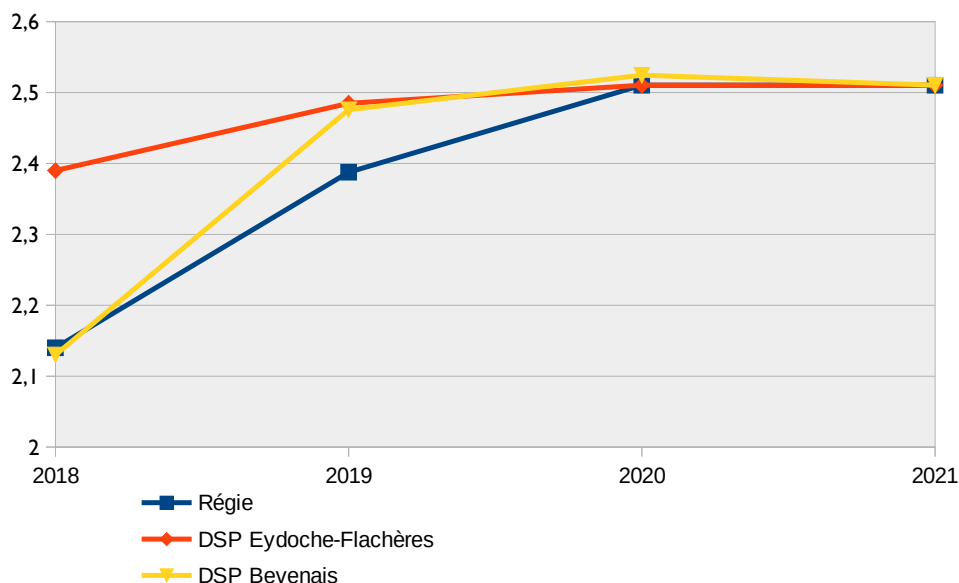
- Délibération du 2019-12-27 du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 2020-12-35 du 14/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant tarifs du service d'eau potable

3.2 Facture d'eau type (DI02.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

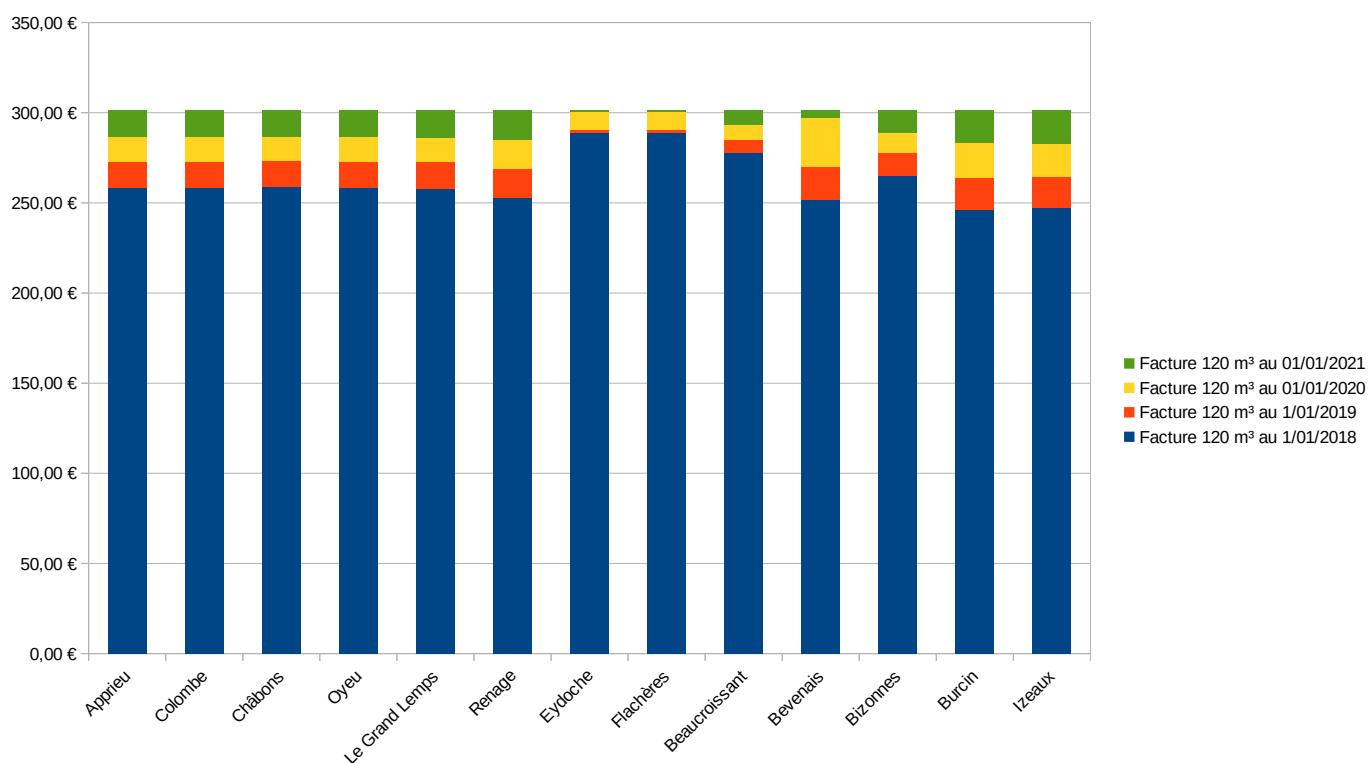
Facture type	Abonné en Régie directe 2020	Abonné en Régie directe 2021	Abonné Eydoche-Flachères (DSP Suez) 2020	Abonné Eydoche-Flachères (DSP Suez) 2021	Abonné Bevenais (DSP SAUR) 2020	Abonné Bevenais (DSP SAUR) 2021
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	70,60 €	73,22 €	30,49 €	73,22 €	42,12 €	43,96 €
Part proportionnelle	163,06 €	174,40 €	48,79 €	174,40 €	90,30 €	98,80 €
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	233,66 €	247,62 €	79,28 €	247,62 €	132,42 €	142,76 €
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)						
Part fixe annuelle	—	—	46,40 €	0,00 €	28,81 €	28,81 €
Part proportionnelle	—	—	119,04 €	0,00 €	73,572 €	73,572 €
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	165,44 €	0,00 €	102,38 €	102,38 €
Taxes et redevances						
redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,520 €	5,520 €	5,52 €	5,52 €	14,400 €	9,600 €
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40 €	32,40 €	32,40 €	32,40 €	32,40 €	32,40 €
VNF Prélèvement :	—	—	—	—	—	—
Autre :	—	—	—	—	—	—
TVA	14,94 €	15,70 €	15,55 €	15,70 €	15,49 €	15,79 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	52,86 €	53,62 €	53,47 €	53,62 €	62,29 €	57,79 €
Total	286,52 €	301,24 €	298,19 €	301,24 €	297,09 €	302,93 €
Prix TTC au m³	2,39 €	2,51 €	2,48 €	2,51 €	2,48 €	2,52 €

D 102.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier N+1



Le montant de la facture 120 m³ pour chaque commune figure dans le tableau suivant.

Commune	Facture 120 m ³ au 1/01/2018	Facture 120 m ³ au 1/01/2019	Facture 120 m ³ au 01/01/2020	Facture 120 m ³ au 01/01/2021	Variation / n-1
Apprieu	258,39 €	272,95 €	286,45 €	301,24 €	5,16 %
Colombe	258,39 €	272,95 €	286,45 €	301,24 €	5,16 %
Châbons	258,71 €	273,06 €	286,66 €	301,24 €	5,09 %
Oyeu	258,39 €	272,95 €	286,66 €	301,24 €	5,09 %
Le Grand Lemps	257,76 €	272,53 €	286,24 €	301,24 €	5,24 %
Renage	252,80 €	269,05 €	284,77 €	301,24 €	5,79 %
Eydoche	288,85 €	290,74 €	300,61 €	301,24 €	0,21 %
Flachères	288,85 €	290,74 €	300,61 €	301,24 €	0,21 %
Beaucroissant	277,91 €	284,98 €	293,42 €	301,24 €	2,67 %
Bevenais	251,56 €	270,05 €	296,88 €	301,24 €	1,47 %
Bizonnes	264,93 €	277,91 €	288,56 €	301,24 €	4,39 %
Burcin	246,15 €	264,09 €	283,29 €	301,24 €	6,34 %
Izeaux	247,52 €	264,83 €	282,66 €	301,24 €	6,58 %



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Le volume réel facturé au titre de l'année 2020 est de 1 267 728 m³ pour l'ensemble des services. Ce volume a été proratisé sur 365 jours de relève

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- harmonisation tarifaire jusqu'en 2021
- financement des travaux de mise en conformité réglementaire : protection de ressources, suppression de branchements plomb, renouvellement patrimonial
- financement des travaux d'interconnexion, en particulier avec le Pays Voironnais.

3.3 Recettes

Service en Régie

	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Evolution 2019/2020
Recettes vente d'eau aux usagers (hors taxes agences de l'eau, H	1 643 143,00 €	1 900 705,98 €	15,68 %
<i>dont abonnements</i>	562 753,00 €	617 823,23 €	9,79 %
Recette de vente d'eau en gros	inclus dans la vente usager		
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
	1 643 143,00 €	1 900 705,98 €	15,68 %
Recettes liées aux travaux	104 276,00 €	87 678,88 €	-15,92 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	
Autres recettes (préciser) : reversement délégataires	80 993,00 €	89 866,51 €	10,96 %
	185 269,00 €	177 545,39 €	-4,17 %
	1 828 412,00 €	2 078 251,37 €	13,66 %

Contrat Eydoche-Flachères / SUEZ

	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Evolution 2019/2020
Recettes vente d'eau aux usagers	98 003,00 €	93 320,00 €	-4,78 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
	98 003,00 €	93 320,00 €	-4,78 %
Recettes liées aux travaux	700,00 €	12 300,00 €	1657,14 %
Autres recettes (préciser)	5 558,00 €	3 490,00 €	-37,21 %
	6 258,00 €	15 790,00 €	152,32 %
	104 261,00 €	109 110,00 €	4,65 %

Contrat Bevenais / SAUR

	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Evolution 2019/2020
Recettes vente d'eau aux usagers	39 937,00 €	44 300,00 €	10,92 %
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
	39 937,00 €	44 300,00 €	10,92 %
Recettes liées aux travaux	19 515,00 €	14 600,00 €	-25,19 %
Autres recettes (préciser)	1 022,00 €	1 000,00 €	-2,15 %
	20 537,00 €	15 600,00 €	-24,04 %
	60 474,00 €	59 900,00 €	-0,95 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : **2 247 261,37 €**

4. Indicateurs de performance

4.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	169	19	209	23
Paramètres physico-chimiques	191	0	197	9

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	88,7 %	88,99 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	95,43%

La diminution de la qualité microbiologique et physico-chimique est dû essentiellement à l'épisode de pollution d'Apprieu-Colombe avec restriction de consommation (pollution isolé dans le secteur Plaine de Colombe).

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-I du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Quelque soit le mode de gestion	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		60 à 100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60 à 100%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	—	5
TOTAL (indicateur PI03.2B)	120	-	118

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Grâce à la mise à jour de l'inventaire patrimonial et la mise en place d'un SIG pour les communes en Régie Direct, l'écart constaté l'année dernière sur le niveau de connaissance patrimoniale n'existe plus.

4.3 Indicateurs de performance du réseau

4.3.1 Rendement du réseau de distribution (PI04.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	63,56 %	68,89 %	70,20 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	10,84	11,01	13,07
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	60,06 %	65,18 %	73,64 %

Les données indiquées sont globalisées à l'échelle de la communauté de communes. Il existe de nombreuses disparités d'une commune à l'autre. Le tableau ci-dessous détaille les performances par unité de distribution.

D'autre part, pour certaines unités de distribution, la sectorisation a permis de détailler les rendements par secteurs homogènes (commune ou réseau alimenté par la même ressource)

4.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (PI05.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Une diminution de la valeur de cet indicateur signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés sur le réseau. Mais il ne permet pas de déterminer un niveau de fuites car il y a toujours des volumes consommés non comptés

Commune	linéaire réseaux	<u>Volume mis en distribution 2020</u>	volume vendu en 2020	rendement	valeur ILC
APPRIEU+ZA COLOMBE / APPRIEU	37	396 808	196 435	62,3 %	22,85
RIVIER APPRIEU	5		22 794	67,5 %	13,59
COLOMBE	22	0	117 057	67,2 %	14,32
OYEU	14	47 534	51 146	82,6 %	11,53
LE GRAND LEMPS	37	411 412	185 881	73,8 %	22,59
RENAGE	26	221 567	188 852	67,2 %	21,42
BEAUCROISSANT	20	211 610	94 869	85,0 %	24,14
IZEAUX	26	208 812	114 254	61,1 %	13,68
BURCIN	5	6 282	11 837	51,8 %	6,32
CHABONS	31	60 517	68 518	72,1 %	6,03
BIZONNES	19	82 735	69 477	84,0 %	10,24
EYDOCHE FLACHERES	20,49	115 818	94352	81,47 %	12,62
BEVENAIS	18,48	72 405	47456	65,56 %	7,04
GLOBAL	242	1 835 500	1 262 928	70,2 %	18,28

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5,59 m³/j/km, soit une augmentation de 1,27 %

4.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (PI06.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

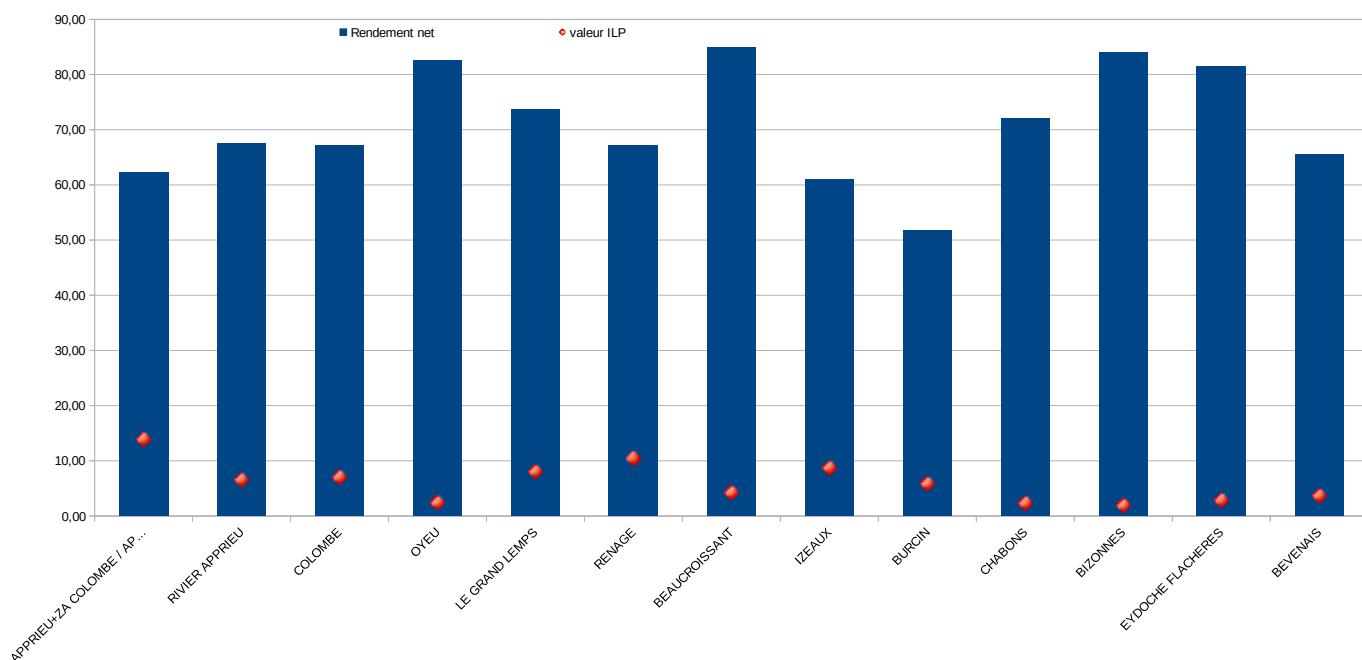
$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 5,54 m³/j/km, en diminution de 10,93 % par rapport à 2019. Comme tenu de la caractéristique du service en terme de densité d'abonnés, ce niveau est considéré comme médiocre suivant le référentiel de l'Agence de l'Eau ci-dessous.

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8 ★	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Tableau 2 Référentiel de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Les pertes étant variables d'une commune à l'autre, cette indice fluctue en conséquence de 1,95 (Bizones) à 13,90 (Apprieu).



4.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	2,7	1,3	1,7

Au cours des 3 dernières années, 2,7 km de linéaire de réseau ont été renouvelés

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,67%.

4.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 53,4 %. L'état d'avancement de chaque procédure figure dans le tableau au 2.3.1

5. Financement des investissements

5.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	6200	6200*
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	45	50
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	261	211**
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,72 %	0,80 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	4,2 %	3,40 %

Néanmoins, ces données restent à consolidés au regard des interventions régulières du service sur des branchements partiellement remplacés par les gestionnaires avant la prise de compétence et pour lesquels des traces de plomb subsistent au robinet, nécessitant ainsi un renouvellement complet.

* nombre de branchement évalué lors de l'étude du transfert de compétence en 2017. Donnée en cours de consolidation (levée GPS des réseaux en cours)

** branchements identifiées lors des relèves compteurs 2018 + informations communes

5.2 Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 554 000 €	1 065 000 €
Montants des subventions en €	503 000 €	200 000 €
Montants des contributions du budget général en €	240 000 €	0 €

Principales opérations réalisées :

- Travaux :

- Remplacement réseau et branchements plomb le Clos des Cèdres – Beaucroissant : 76 000 €
- Reprise réseau d'eau potable Route de Lyon avec pose sectorisation – Apprieu : 350 000 €
- Remplacement réseau et branchements Avenue de la Paix – LE Grand Lempis : 180 000 €
- Remplacement conduite eau potable – secteur Pollardière Bevenais :
- Mise en protection Forage des Bains – Beaucroissant (suite à DUP) – 65 000 €
- Remplacement conduites adduction Oyeu – sources Oyen et Pattarat (avec installation turbidimètre sortie de réservoir) – 75 000 €

- Etudes :

- Schéma directeur d'eau potable – 132 000 € (opération engagée en 2018)
- Levé GPS des réseaux d'eau potable – 130 000 € (opération engagée en 2018)

5.3 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 245 142 €	3 973 000 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	372 660 €
	en intérêts	110 129 €
		77 033 €

5.4 Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 322 500 €.

5.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Gestion de pression sur l'unité de distribution Apprieu / Colombe / Le Grand Lempis	travaux : 750 000 €	Etude : 20 000 € travaux : 650 000 €

5.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement des réseaux d'eaux	2020 → 2025	2 000 000 €
Mise en œuvre des travaux de protection de la ressource forage des Bains - Beaucroissant	2021 → 2025	1 700 000 €

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (PI09.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 30 demandes d'abandon de créance.

11 160 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0088€/m³ pour l'année 2020.

6.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Sans objet	

Tableau récapitulatif

Données du service

Nombre d'abonnés	10 213 abonnés
Nombre d'habitants desservis	22 261 habitants
Linéaire de réseau hors branchements	281,32 km
Volumes produits	1 673 744 m ³
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie et 2 entités de gestion en délégation
Nombre d'ouvrages	35 ouvrage(s) de prélèvement
Fourchette de tarifs	2.51 €/m ³

Principaux indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020	Evolution
Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 214	22 261	+0,21 %
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,39 à 2,48	2,51	
Indicateurs de performance				
PI01.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	87%	88%	+1,15 %
PI02.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100%	95,3%	-4,70 %
PI03.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	97	118	+21,65 %
PI04.3	Rendement du réseau de distribution	69 %	70,2 %	+1,74 %
PI05.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	5,52	5,59	+1,27 %
PI06.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	6,22	5,54	-10,93 %
PI07.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,25%	0,67%	+168,00 %
PI08.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	52,3%	53,4%	+2,10 %
PI09.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0071	0,0088	+23,94 %
PI51.1	Fréquence des interruptions de service non programmés [nb/1000 ab]	1,18	0,34	-71,19 %
PI52.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	100%	100%	
PI53.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,4	5,5	+61,76 %
PI54.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	7,29%	13,87%	+90,26 %
PI55.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	13,5	17,92	+32,74 %